

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 10 (1872)
Heft: 52

Artikel: Ressortissants français dans le canton de Vaud
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-182037>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr ; six mois, 2 fr. ; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, 28 décembre 1872.

Si la rédaction du *Conteur* a publié sans réserves, dans son précédent numéro, l'article intitulé : *Doctor in abstentia*, c'est qu'elle l'a considéré comme une boutade à l'endroit des universités allemandes. Mais quelques-uns de nos lecteurs ayant pris au sérieux les appréciations de notre correspondant au sujet des diplômes délivrés par quelques universités et en particulier par celles de la Suisse allemande, nous nous empressons de déclarer que nous n'avons jamais mis en doute la parfaite honorabilité de ces établissements d'instruction.

Un de nos abonnés a bien voulu nous adresser la pièce suivante, qu'il a trouvée dans une liasse de correspondances provenant du château du Martheray, à Begnins. C'est une lettre du lieutenant du Conseil d'Etat, adressée à M. Rigot, à Begnins, au sujet d'une réquisition de vivres pour les troupes autrichiennes qui traversèrent la Suisse en 1815. Cette réquisition avait été faite très brusquement, car le temps accordé était de quatre heures pour la ville de Nyon, et deux heures pour les communes environnantes. De là l'obligation des autorités municipales d'exiger un peu plus des grosses maisons où étaient sans doute de bonnes provisions, comme chez M. Rigot, par exemple. C'est probablement les réclamations de celui-ci qui ont donné lieu à la réponse en question. La voici :

« Nyon, le 8 juillet 1815.

» Le lieutenant du Conseil d'Etat dans les districts de Nyon, Rolle et Aubonne.

» Monsieur,

» J'ai reçu votre lettre du 6 de ce mois, à laquelle je vais répondre en vous disant que la municipalité de Nyon avait été requise militairement d'envoyer au bivouac du corps d'armée autrichienne qui étoit au-dessus de Trélex dix mille rations en pain, en viande et en vin qui devoient être fournies en peu d'heures. Malgré l'empressement de tous les habitants de cette petite ville à porter, non seulement leur excédant en pain, mais même le pain indispensable pour le moment présent, cet endroit-cy ne pouvoit fournir à lui seul une aussy grande quantité de pain ; j'ai donc dû, pour y parvenir (vu la gravité des circonstances et le moment pressant), appeler les communes environnantes et aider celle-

cy à compléter cette fourniture exigée militairement ; il s'ensuit de là, Monsieur, que votre municipalité, requise militairement de fournir tout le pain qu'il lui étoit possible, ne pouvoit s'en procurer qu'en requétant aussy des ressortissants de fournir à l'instant leurs parcelles. Aucune loi civile, aucun règlement civil ne peuvent être adaptés aux circonstances subites et impérieuses qui ont causé cette réquisition militaire et imprévue.

» J'estime donc, Monsieur, qu'une municipalité requise militairement est en droit de requérir de même ses ressortissants qui refuseroient de fournir leur juste rétribution. Voilà, Monsieur, mon avis sur une question qui, grâce au ciel, ne se présente pas souvent ; au reste, si vous le souhaitez, j'enverrai votre missive au Conseil d'Etat, qui seul a le droit de décider sur cette question. Je serai vraisemblablement appelé à aller sous peu à Begnins, et je serai charmé de chercher à vous faire obtenir la juste considération que vous mérités et à rétablir la bonne harmonie et union.

» Recevez, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

» (Signé.) Nicole CORNILLAT, lieutenant.

» A Monsieur Ami Rigot, au château du Martheray, à Begnins. »

Le passage en Suisse des troupes coalisées contre la France eut lieu deux fois : après la bataille de Leipzig, en 1813, et après Waterloo, en 1815. C'est de ce dernier passage dont il est question ci-dessus. Les armées alliées, restées au delà du Rhin et en Italie, franchirent ce fleuve et le Mont-Cenis, et pénétrèrent en France par grandes masses. 60,000 Autrichiens et 10,000 chevaux traversèrent le Valais par la route du Simplon ; 6,000 par celle du Saint-Bernard. Trois autres corps d'armée entrèrent en Suisse par Schaffhouse, Rheinfelden et Bâle. En un seul jour, 48,000 hommes et un nombre proportionnel de chevaux défilèrent dans la ville de Sion. Les premiers jours tout alla bien, les Autrichiens payaient ; ensuite le pays fut écrasé par des charges inévitables, malgré les secours en vivres que fournirent abondamment Berne et Vaud.

Ressortissants français dans le canton de Vaud.

Le recensement effectué en novembre dernier, par les soins du bureau cantonal de statistique, donne les résultats suivants : chiffre total, 5,365 Français

domiciliés dans le canton de Vaud, répartis comme suit entre les districts, en progression décroissante :

Lausanne	1,508	Grandson	119
Nyon	1,105	Echallens	116
Vevey	567	Cossonay	94
Orbe	296	Aubonne	87
Rolle	288	Moudon	82
Aigle	244	Lavaux	74
Avenches	241	La Vallée	59
Morges	220	Payerne	37
Yverdon	191	Oron	29
		Pays-d'Enhaut	8

Les trois quarts de cette population se trouvent dans une trentaine de communes.

Lausanne 1,439, Nyon 453, Vevey 296, Avenches 236, Yverdon 165, Vallorbes 161, Rolle 156.

Morges 99, Chatelard (Montreux) 98, Corsier 79, Prangins 78, St-Cergues 73, Ste-Croix 72, Echallens 71, Moudon 68, Villeneuve 65, Bex 59.

Aigle 50, Founex 50, Crans 49, Ballaigues 48, Commugny 47, Coppet 43, La Sarraz 40, Le Chenit 39, Gland 38, St-Prex 38, Crassier 33, la Tour-de-Peilz 32.

Sous le rapport de l'état civil, on compte 1,577 enfants, dont 756 garçons et 821 filles, et 3,788 adultes, dont 2,074 hommes et 1,714 du sexe féminin. Il y a 1,726 célibataires, les deux tiers du sexe masculin, 1,780 mariés, et 282 veufs ou veuves (207 de celles-ci).

L'Aquarium

Plusieurs de nos lectrices auront sans doute remarqué déjà les jolis petits poissons rouges que l'on peut conserver fort longtemps dans un bocal d'eau limpide. Pour peu que l'on tienne à orner son *chez soi*, on se surprend à convoiter un pareil ornement, à souhaiter un peu de vie au milieu des fleurs du salon ou de la chambrette de travail.

Mais... les cyprins dorés sont rares et chers, et puis, il faut tant de soins minutieux et encore a-t-on souvent le chagrin de voir dépérir l'un ou l'autre de ces petits compagnons sans espoir de les remplacer. Décidément, il faut se priver d'un tel plaisir.

Ne renoncez pas, au contraire, à vous procurer une de ces petites ménageries en miniature : elle vous donnera assez d'agrément pour payer vos peines et vos soins. A défaut de poissons de la Chine, notre lac et nos moindres étangs vous fourniront la population de l'aquarium, population intéressante et variée dont les éléments pourront être renouvelés et augmentés au fur et à mesure des besoins.

Pour établir votre *aquarium*, vous pourrez choisir entre des vases de toute grandeur ; à défaut de verres de luxe, vous pourrez utiliser une cloche à fromage ou à melon en la plaçant renversée sur un socle de bois qui lui donne assez de fixité. Si vous en avez le moyen, vous pourrez vous procurer un aquarium de grande dimension. Nos constructeurs d'objets en ciment romain, MM. Teyssière ou Grillet,

à Lausanne, en fournissent de très élégants pour un prix abordable ; seulement, il faudra vous assurer que les glaces qui forment le pourtour soient assez fortes pour résister à la pression de l'eau, et que les montures tiennent bien les liquides. Il faudra, en outre, pendant quelques semaines, tenir votre aquarium rempli d'eau limpide pour enlever à la monture toute la partie saline qui pourrait être nuisible aux poissons.

Vous garnirez ensuite le fond de l'aquarium d'une couche de gravier de rivière, bien lavé, contre lequel les animaux aquatiques se feront un plaisir de se frotter pour se débarrasser de l'enduit glutineux qui les recouvre, et sur lequel des matières étrangères viennent se fixer.

Si la dimension de l'aquarium le permet, il est bon d'y placer des rocailles de tuf ou de ciment, présentant des anfractuosités qui donneront un facile appui à quelques plantes aquatiques, et les animaux en profiteront, les uns pour se mettre à l'abri d'une trop vive lumière, et d'autres pour venir respirer un moment l'air dont ils ont besoin.

La place de l'aquarium ne sera pas indifférente ; on devra éviter une trop vive lumière, et surtout les chauds rayons du soleil : il faudra donc placer le vase près d'une fenêtre au nord, ou l'abriter par un écran, si l'on ne dispose que de fenêtres au soleil. Une température de 10 à 12 degrés est la meilleure.

Si la température s'élève brusquement, on risque d'avoir une mortalité considérable parmi les habitants de l'aquarium ; si, au contraire, la température s'abaisse, les animaux s'engourdiront sans paraître souffrir ; on devra toutefois éviter le gel qui romprait le verre de l'aquarium.

L'eau destinée à remplir le vase doit être pure et bien aérée ; celle des sources est la meilleure ; l'eau de puits, peu aérée et contenant souvent des sels ou des matières organiques en décomposition, devra être soigneusement évitée. Cet air contenu dans l'eau est indispensable à la vie et à la santé des hôtes de l'aquarium, surtout des poissons ; lorsque l'air contenu dans l'eau a été respiré par les poissons, ces animaux sont aussi mal à l'aise que nous le serions dans une chambre fermée : on les voit alors venir à la surface chercher à happer un peu d'air, et si on ne se hâte de renouveler l'eau ou de l'aérer, les poissons meurent.

Ce renouvellement de l'eau est ennuyeux, bien qu'il soit facile quand l'aquarium ne contient que deux ou trois petits poissons ; mais si l'aquarium contient, outre les poissons, des insectes d'eau, des mollusques, etc., il n'est plus aussi aisé de changer le liquide, et alors on doit recourir à d'autres moyens pour maintenir la santé des habitants. On peut injecter de l'air au moyen d'une seringue, mais ce moyen demanderait de trop fréquentes répétitions pour un bassin contenant un certain nombre d'animaux, et une quantité d'eau proportionnée à ce nombre.

Nous trouvons heureusement dans la nature le